



## Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 15 juin 2015

Bibliothèque de l'école

19h00 à 21h00

Procès-verbal

Sont présents :

Poste	Nom	Groupe représenté
1-	Sylvie Demers	Parent
2-	Isabelle Jacques	Parent
3-	François Lemay	Parent
4-	Catherine Mercier	Parent
5-	Geneviève Nichol	Parent
6-	Valérie Martinez	Parent
7-	Nathalie Rodrigue	Parent
1-	Nadine Guèvremont	Enseignante
2-	Dina Isabel Henriques	Enseignante
3-	Nathalie Huard	Enseignante
4-	Lise Légaré	Enseignante
5-	Maude Verner	Enseignante
6-	Julie Beaupré	Représentante service de garde
7-	Cécile Tardif	Secrétaire et représentante du personnel de soutien

**Sont également présents à la table du conseil :**

Lison Montambeault	Directrice
Jean-Sébastien Provençal	Représentant comité de parents
Patrick Dorval	Représentant EHDAA

**Sont absents :**

1-	Benoit Morin	Représentant de la communauté
2-	Mario Crevier	Commissaire

**1 a). Présence et quorum**

Le quorum étant atteint, la séance débute à 7h05.

**1 b). Mot du commissaire**

s/o

**2. Questions du public**

s/o

**3. Adoption de l'ordre du jour**

**011 - CE  
20150615 - 01**

**CONSIDÉRANT** que Lison Montambeault, la directrice, en collaboration avec la présidente, Nathalie Rodrigue, ont élaboré un projet d'ordre du jour;

**CONSIDÉRANT** que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de François Lemay, appuyé par Isabelle Jacques, il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 15 juin 2015 du conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger en n'y apportant aucune modification.

<b>4.</b>	<b>Adoption du procès-verbal du 26 mai 2015</b>
011 - CE 20150615 - 02	<p>CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i>, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mai 2015 plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;</p> <div data-bbox="906 491 1003 562" style="text-align: center;"> </div> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Isabelle Jacques, appuyée par Geneviève Nichol, il est résolu à l'unanimité:</p> <p>DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mai 2015;</p> <p>D'ADOPTER tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mai 2015 du conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger en y apportant la modification suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• À la page 6, au point 8b), on devrait lire les coûts des assurances et non les goûts - correction apportée.</li> </ul>
<b>5.</b>	<b>Rapport aux représentants parents</b>
<b>5 a).</b>	<b>Comité de parents</b>
	La prochaine rencontre aura lieu demain. Élections pour commissaires scolaires : il n'y aura plus de commissaires. Se passerait en juillet 2016.
<b>5 b).</b>	<b>Comité EHDAA</b>
	Dernière rencontre a eu lieu le 1 <sup>er</sup> juin. L'organisation scolaire a été présentée. Pour les classes d'aide au primaire et au secondaire, ici, pas de coupures. Budget à court terme. Olympiades à secondaire Mont-Bleu regroupant les écoles du Dôme, Parc de la Montagne, Saint-Jean Bosco, Lac-des-Fées. Élèves ont bien aimé. M. Dorval continuera son mandat l'an prochain.

<b>5 c).</b>	<b>OPP</b>
	<b>a) Rapport des activités</b>
	<p>La dernière rencontre a eu lieu la semaine dernière au restaurant. La vente de garage s'est bien déroulée malgré la température incertaine. IGA Aylmer a été remercié pour toute la nourriture vendue. Profit d'environ 540 \$. Moins de jouets à vendre que l'an dernier. La campagne de financement « Mabel Labels » a été lancée lors de la journée « Porte ouverte » au préscolaire et durera jusqu'au 31 août. L'OPP sera présent à la journée des pré-inscriptions en août pour promouvoir l'OPP et vendre les étiquettes. C'est un service offert et non une campagne de financement. Mme Martinez termine son rôle de présidente, mais restera dans l'OPP et au C.É. Marie-Pier Paris sera présidente jusqu'en mars 2016, suivie de Chantal Ladouceur jusqu'en juin. L'épluchette de blé d'Inde aura lieu le 3 septembre. Rencontre le 18 août pour l'organiser.</p>
<b>6.</b>	<b>Informations et suivis</b>
<b>6.1).</b>	<b>Cour d'école</b>
	<p>Il y aura une cérémonie pour les 35 ans de l'école le 17 juin prochain et on plantera un arbre en bas de la colline pour souligner le passage de nos finissants. Chaque enfant de 6<sup>e</sup> année versera une petite pelletée de terre. Sera répété à chaque année. Commandite à moitié prix de « Les jardins Chartrand ». Le 18 juin, le député André Fortin assistera au lancement de l'aménagement de trois cours d'école avec communiqué de presse. Une lettre de remerciements sera envoyée à M. Chartrand et on mettra une note dans l'Info-Parents.</p> <p>La commission scolaire aménage le site comme tel. Il y aura un sable conforme beaucoup plus mou. Appels d'offre pour structures qui s'adressent au groupe d'âge de 6 à 12 ans. La structure appartiendra à la ville. Contrat donné selon les critères, face à ce qui a été demandé. Six projets différents sont retenus. Le gagnant sera présenté à la ville le 8 juillet. Les structures devraient être installées pour le début de septembre. Ruban rouge à couper le 3 septembre lors de l'épluchette de blé d'Inde.</p>
<b>6.2).</b>	<b>Logo école</b>
	<p>Trois versions différentes d'un nouveau logo nous ont été soumises. Les parents de l'OPP veulent garder l'ancien logo, mais les membres de l'école trouvent qu'il a fait son temps. Décision à prendre pour pouvoir avoir un nouveau logo dans l'agenda scolaire dès la prochaine année.</p>

<b>6.3).</b>	<b>Date assemblée générale : 8 septembre 2015</b>
	Un membre du C.É. suggère que l'assemblée ait lieu le 15 septembre plutôt que le 8 pour permettre aux gens de retomber dans la routine de l'école. Tous sont d'accord.
<b>6.4).</b>	<b>Rapport de la présidente</b>
	Mme Nathalie Rodrigue, la présidente sortante, nous lit son ébauche du rapport de la présidente. Survol de tout ce qui a été fait au cours de l'année. Elle soumettra son rapport à l'assemblée générale du 15 septembre.
<b>6.5).</b>	<b>Lettre d'appui aux enseignants</b>
	Gabarit de lettre présenté au comité de parents. Mme Rodrigue en a deux copies et on peut la signer. Les lettres circulent et les gens intéressés la signent.
<b>7.</b>	<b>Correspondance</b>
	s/o
<b>8.</b>	<b>Travaux du conseil</b>
<b>8 a).</b>	<b>Reddition de compte 2014-2015</b>
<b>011 - CE 20150615 - 03</b>	<p><b>PRÉAMBULE</b> La convention de gestion aurait dû être présentée avec la reddition de compte. Fait état de tout ce qu'on a fait cette année. La surveillance devra être revue en septembre pour les 474 élèves potentiels et la nouvelle structure. Guillaume Vermette, de Dimension sportive et culturelle va coordonner les activités parascolaires : soccer, mini Volley-Ball, gardiens avertis, danse Hip Hop, sciences en folie et autres. Confirmera le tout à la rentrée</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> qu'en vertu de l'article 75 de la Loi sur l'instruction publique (<i>LIP</i>), le conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger doit approuver le plan de réussite de l'école et son actualisation proposée par Mme Lison Montambeault, directrice;</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> qu'en vertu de l'article 74 de la LIP, le conseil d'établissement a analysé la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la société qu'elle dessert;</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> que sur la base de cette analyse et du plan stratégique de la commission scolaire, le conseil d'établissement a déterminé les orientations et objectifs d'un projet éducatif (Cf, l'art.74) à être adopté (Cf. l'art. 37);</p>

**CONSIDÉRANT** que le conseil s'est assuré de la participation des personnes intéressées par l'école dans la préparation de ce plan (Cf. l'art. 74.2) et par le personnel de l'école (Cf. l'art. 77);



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Dina Isabel Henriquez, appuyée par Valérie Martinez, il est résolu à l'unanimité :

**D'APPROUVER** conformément à l'article 75 de la LIP, le plan de réussite 2014-2015 de l'école du Vieux-Verger, tel que proposé, dont copie est versée en annexe au présent procès-verbal (annexe 1) pour en faire partie intégrante.

**DE MANDATER** Madame Lison Montambeault, directrice, pour qu'elle informe toutes les personnes intéressées par l'école de la teneur de la présente reddition de compte 2014-2015 de notre école.

**8 b).**

### **Budget 2015-2016**

**011 - CE  
20150615 - 04**

**PRÉAMBULE** Budget à court terme. Statu quoi pour les services offerts à l'élève. Le ministère a décidé que la subvention pour les services de garde sera coupée lors des journées pédagogiques. Les parents devront déboursier 16 \$ lors de ces journées. Il y aura indexation en janvier 2016. On doit remettre 97 960\$ à la commission scolaire. Il restera 38 000 \$ pour budgéter dans tout ce qu'on veut offrir. La direction veut maintenir une deuxième orthopédagogue. Il restera environ 13 000 \$ de jeu.

**CONSIDÉRANT** que l'article 95 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* donne au conseil d'établissement le mandat d'adopter le budget annuel de l'école proposé par Mme Lison Montambeault, directrice et de le soumettre à l'adoption par le C.É. et à l'approbation par la commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** que la proposition qui est faite par Mme Lison Montambeault, directrice, comprend les revenus du service de garde et ceux des revenus autonomes de l'école;

**CONSIDÉRANT** les ressources allouées à l'établissement par la commission scolaire en vertu du cadre budgétaire;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu des politiques, des règlements et des procédures de la commission scolaire, il est possible que des ajustements positifs ou négatifs soient effectués en cours d'année;

**CONSIDÉRANT** que le budget présenté sera réajusté en cours d'année selon les effectifs réels de l'établissement et la transférabilité des surplus et des déficits d'une année à l'autre;



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Dina Isabel Henriquez, appuyée par Nadine Guèvremont, il est résolu à l'unanimité :

**D'ADOPTER** le projet de budget de l'école du Vieux-Verger pour l'année scolaire 2015-2016 totalisant des dépenses de 963,777.00 \$, tel que proposé par Mme Lison Montambeault, directrice, dont copie est jointe au présent procès-verbal (annexe 2) pour en faire partie intégrante;

**DE MANDATER** Mme Lison Montambeault, directrice, pour faire parvenir une copie de la présente résolution et du budget à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais pour qu'elle l'approuve.

### Mot de la direction

Mme Montambeault est fière de ce qui a été accompli cette année et d'être là. Elle remercie tous les membres de leur implication. Elle admet être exigeante et aimer que les choses avancent, mais est consciente qu'on a fait un bon bout de chemin. Elle souhaite un bel été à tous.

9.

### Varia

s/o

10.

### Levée de l'assemblée

011 - CE  
20150615 - 05

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour est épuisé;



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de François Lemay, appuyée par Sylvie Demers, il est résolu à l'unanimité :

**DE LEVER** l'assemblée de la séance ordinaire à 20 h 37.

\_\_\_\_\_  
Nathalie Rodrigue  
Présidente du conseil d'établissement

Le 15 juin 2015  
Date

\_\_\_\_\_  
Lison Montambeault  
Directrice

Le 15 juin 2015  
Date